

Britexco Sas

Conditions Générales de Vente – Mai 2025

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des ventes de produits conclues par BRITEXCO avec des professionnels exclusivement (distributeurs, industriels, groupements d'achat, etc.). Elles constituent le socle unique de la relation commerciale conformément à l'article L441-1 du Code de commerce.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document émanant du client, notamment ses Conditions Générales d'Achat (CGA), sauf acceptation expresse, écrite et préalable de BRITEXCO. Toute dérogation non formellement acceptée est réputée nulle et inopposable.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT

2.1 Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, même en cas de relations commerciales continues ou répétées.

2.2 Les engagements pris par les représentants de BRITEXCO n'ont de valeur que s'ils sont confirmés par écrit par la direction.

2.3 En cas de contradiction entre plusieurs documents contractuels, la hiérarchie suivante s'applique : (1) les présentes CGV, (2) conditions particulières acceptées par BRITEXCO, (3) bon de commande, (4) CGA du client si acceptées expressément.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1 Toute commande doit faire l'objet d'un écrit (papier ou électronique).

3.2 Les commandes sont fermes et définitives après confirmation écrite de BRITEXCO.

3.3 Aucune annulation totale ou partielle ne pourra être acceptée sans accord exprès. En cas d'annulation non autorisée, BRITEXCO pourra facturer l'intégralité des coûts engagés.

ARTICLE 4 – TARIFS ET RÉVISION DE PRIX

4.1 Les prix sont exprimés en euros hors taxes, selon les barèmes communiqués ou devis spécifiques.

4.2 BRITEXCO se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, notamment en cas de fluctuation des matières premières, énergie, transport, douanes ou taxes.

4.3 Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé sauf stipulation contraire.

ARTICLE 5 – LIVRAISON

5.1 Les délais de livraison sont indicatifs. Un éventuel retard ne pourra donner lieu ni à pénalité, ni à résiliation de la commande, sauf stipulation écrite contraire.

5.2 Sauf stipulation contraire, la livraison s'effectue EXW entrepôt BRITEXCO (Incoterms 2020). Le transfert des risques intervient à la remise au transporteur.

5.3 En cas de refus injustifié des produits à la livraison, les frais de stockage et de re-livraison seront à la charge exclusive du client.

ARTICLE 6 – RÉCEPTION ET RÉSERVES

6.1 Le client doit vérifier la conformité des produits dès leur réception.

6.2 Les réserves doivent être formulées de manière précise et écrite sur les bons de livraison et, le cas échéant, sur les documents de transport type CMR. À défaut de telles réserves émises au moment de la livraison, aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

6.3 Les réclamations doivent être faites par écrit dans les 3 jours ouvrés suivant la réception. Passé ce délai, les produits sont réputés acceptés sans réserve.

6.4 En cas de défaut reconnu, BRITEXCO s'engage, à son choix, à remplacer ou à rembourser le produit défectueux, sans autre indemnité.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 Sauf convention contraire, les factures sont payables à 30 jours fin de mois.

7.2 Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

Des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, La suspension des livraisons et la résiliation des commandes en cours.

7.3 Aucune compensation ne peut être effectuée sans accord exprès de BRITEXCO.

ARTICLE 8 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1 Les produits restent la propriété de BRITEXCO jusqu'à paiement intégral du prix.

8.2 Le client s'engage à assurer les marchandises contre tous risques jusqu'au transfert de propriété.

8.3 En cas de revente avant paiement, le client cède à BRITEXCO ses créances correspondantes.

ARTICLE 9 – GARANTIE – RESPONSABILITÉ

9.1 Les produits vendus par BRITEXCO sont des produits standards du négoce industriel. Ils sont réputés conformes aux spécifications convenues à la commande. Aucune garantie contractuelle ou légale ne s'applique, sauf stipulation expresse et écrite de BRITEXCO. Le client est seul responsable du choix des produits, de leur adéquation à l'usage qu'il en fait, et de leurs conditions de stockage et de mise en œuvre.

9.2 La responsabilité de BRITEXCO, si elle venait à être engagée, serait strictement limitée à la valeur des produits défectueux reconnus comme tels, à l'exclusion de toute indemnisation au titre de dommages indirects, pertes d'exploitation, manque à gagner ou préjudice commercial.

9.3 BRITEXCO ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour des défauts ou dommages résultant d'un stockage inadéquat, d'une utilisation non conforme, d'une modification ou transformation des produits par le client ou un tiers.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

10.1 BRITEXCO ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure : grève, guerre, catastrophe naturelle, épidémie, blocage logistique, pénurie de matières premières, etc.

10.2 En cas de force majeure, les obligations sont suspendues pour la durée de l'évènement.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

11.1 Tous documents, données, devis et informations transmis au client sont confidentiels.

11.2 Le client s'interdit de les divulguer à des tiers sans autorisation préalable écrite.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES

12.1 Les données à caractère personnel collectées par BRITEXCO sont utilisées exclusivement à des fins commerciales et contractuelles.

12.2 Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles.

ARTICLE 13 – NON-RENONCIATION

Le fait que BRITEXCO ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 14 – NULLITÉ PARTIELLE

Si une clause des présentes CGV était déclarée nulle, les autres clauses demeurent pleinement applicables.

ARTICLE 15 – LANGUE – DROIT APPLICABLE – JURIDICTION

15.1 Les CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction, seule la version française fera foi.

15.2 Tout litige sera soumis au droit français. Compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce du siège de BRITEXCO, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à Vélizy, le 26 mai 2025

Maurand ROGEZ

Président de la SAS

BRITEXCO SAS

8 rue des Frères Caudron

78140 VELIZY

Tel : 01 30 70 86 66 - Fax : 01 30 70 88 78

RCS Versailles B 378 997 969 - Code APE 516 K

8 rue des Frères Caudron - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Tel : 01 30 70 86 66 - Fax 01 30 70 88 78

britexco@britexco.com

SAS au capital de 201 400 Euros - RCS Versailles B 378 997 969

TVA N° FR 77 378 997 969